



Ecole Sainte-Anne Saint-Joseph

Adresses :

Site Sainte-Anne (PS-MS-GS) : 11 rue Saint Lupien
 Site Saint-Joseph (CP au CM2) : 8 rue Camille Jouis
 44400 REZE (au cœur de Rezé centre)

Contact :

Téléphone : 07 57 40 41 06

Courriel : 0441298x@ec44.fr

Site internet : reze-steanne-stjoseph.fr

9 classes sur 2 sites, 225 élèves

Ecole sur 4 jours/semaine

Horaires :

Site élémentaire (CP à CM2) : Matin : 8h30 à 11h45 et Après-midi : 13h30 à 16h30

Site maternelle (PS à GS) : Matin : 8h35 à 11h40 et Après-midi : 13h25 à 16h35

Ouverture du portail : 10 minutes avant l'entrée en classe

Accueil périscolaire : le matin 7h45-8h20 et le soir 16h30-18h45, cf. conditions et tarifs sur le site

Restauration : Nouveau bâtiment de restauration mis en service en mars 2022 sur le site du collège, à côté de l'école maternelle : cantine jusqu'en CP, self du CE1 au CM2, cf. règlement et tarifs sur le site

Les projets de l'école :

- Ecole labellisée Ouverture à l'International
- APC (Aide Pédagogique Complémentaire) : proposée aux enfants en dehors des heures de classe selon les besoins en lecture et en langage
- Sport : activités sportives dans la cour ou au gymnase des Cités Unies, activités aquatiques à la piscine Victor Jara pour les CP-CE1-CM2
- Langue vivante : anglais de la PS au CM2
- Classe de découverte en CM une année sur 2
- Sorties culturelles : médiathèque, musée, concert ...
- Sorties scolaires en fonction des projets des classes
- Liens avec le Collège Sainte-Anne : projets communs tout au long de l'année de CM1 et CM2, liens étroits entre l'école et le collège pour la gestion générale du groupe scolaire, la communication et la cohérence pour assurer un parcours sécurisé à chaque élève.
- Projet éducatif : ouverture à tous avec des projets adaptés aux besoins de chacun, ouverture sur le monde, sur la différence, sur les fragilités des uns et des autres.

- Projet pédagogique élaboré sur 3 ans par l'équipe enseignante
- Projet pastoral :



Caractère propre de l'établissement :
S'ouvrir aux autres et au monde
Eveil à la foi en cycle 1
Culture religieuse en cycles 2 et 3
Célébrations religieuses

Règlement de l'école :

Le règlement intérieur, le règlement de la restauration et celui de l'accueil périscolaire sont à consulter sur le site internet.

Contributions financières des familles :

Pourquoi demande-t-on aux familles de participer financièrement à la vie de l'école ?

La Loi Debré de 1951 régit les rapports entre l'Etat et les écoles privées sous contrat avec un cadre précis. L'Etat prend en charge le salaire des enseignants. Les communes participent aux frais de fonctionnement de ces écoles : électricité, chauffage, eau... en versant un forfait pour les élèves de la commune. L'école ne touche donc pas ce forfait pour les élèves non-rezéliés. Il reste à charge des familles : les frais liés aux investissements pour les locaux, une part des dépenses de fonctionnement, les frais liés au caractère propre, les assurances, les salaires du personnel (ASEM, entretien, administratif) ...

Les frais de scolarité s'élèvent à :

- 56 euros, prélevés mensuellement sur 10 mois.
- Entre 15 et 30 euros selon les niveaux, prélevés une fois à la rentrée, pour les fournitures des élèves (cahiers, pochettes plastiques, agendas, fichiers de maths/d'anglais/de culture religieuse/de lecture en fonction des classes ...)
- On propose en complément, *de manière facultative*, pour les élèves du CP au CM2, un pack de démarrage à 15 euros en début d'année pour l'achat des petites fournitures : crayons, feutres, stylos, colle, gomme, règle, ardoise ...

Une contribution peut être demandée quand une sortie scolaire est organisée.

Des frais de restauration et de périscolaire sont facturés en fonction de vos besoins, cf. règlements de la restauration et du périscolaire.

Deux associations ouvertes aux parents qui veulent s'investir :

- *APEL (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)* : organise les manifestations festives (marché de Noël, kermesse, vente de chocolats ou de madeleines...) dans le but de financer les activités pédagogiques de l'école.
- *OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique)* : en collaboration avec le Chef d'établissement, assure la gestion financière de l'école et des contributions versées par les familles (cf. ci-dessus), emploie le personnel administratif et de service, gère l'entretien du patrimoine immobilier.



La salle de motricité



La classe de GS

Inscriptions : Prendre contact avec l'école par téléphone ou par mail à partir de fin septembre 2026, venir aux portes ouvertes en octobre et/ou mars, remplir un formulaire de pré-inscription via le site internet mis en ligne fin septembre, se rencontrer lors d'un rendez-vous, finaliser l'inscription.

PORTES OUVERTES

Vendredi 9 octobre 2026 et samedi 13 mars 2027

Les portes ouvertes permettent d'accueillir les familles qui souhaitent découvrir l'école. Au programme : visite, présentation générale, accueil dans les classes de l'équipe enseignante, permanence de l'association des parents d'élèves, demande de rdv...



La classe de PS

Accueil des nouveaux élèves :

- Temps proposés en mai et en juin : l'accueil des nouveaux élèves est une autre occasion proposée aux familles qui ont inscrit un enfant, de venir ou de revenir à l'école pour se familiariser avec les lieux et les personnes.
- Avant la rentrée des classes : petit temps d'accueil dans la classe pour venir déposer le matériel et revoir l'enseignante, rentrée échelonnée pour les PS.

Choisir un établissement est une décision importante, qui engage et qui nécessite réflexion. L'école Sainte-Anne-Saint-Joseph propose plusieurs occasions pour visiter, découvrir, se renseigner, ...

Mme Annaïg Guillon
Cheffe d'établissement